



I.N.D.S.
Institut National
du Développement Social



www.indes.fr

www.edile.fr

Agréé formation des
élus locaux

**2016 : Séminaire de formation de deux jours
pour élus et cadres territoriaux**

RÉUSSIR SON PROJET SOCIAL MUNICIPAL

Oui,
c'est possible!
Avec des outils concrets,
comme par exemple la


Journée
Citoyenne

En partenariat avec l'Observatoire
national de l'action sociale (ODAS)
et avec le soutien du Journal des
Acteurs Sociaux (JAS)



La réussite du projet social local représente aujourd'hui un enjeu prioritaire pour l'action municipale. Avec l'extension de la précarité dans ses trois composantes, économique (perte de revenus), relationnelle (perte de liens) et identitaire (perte de repères), les décideurs locaux vont en effet devoir réorienter leur responsabilité de producteurs de services vers celle de producteurs de liens.

Dans ce cadre, forts de leurs expériences respectives en matière de développement social et de formation des élus et des cadres en charge de l'action sociale, l'Institut national du développement social et Edile (organisme de formation des élus agréé par le Ministère de l'Intérieur) ont choisi d'unir leur expertise pour proposer un séminaire de formation inédit à destination des décideurs locaux (villes et intercommunalités).

Cette formation, qui se déroule sur deux journées consécutives, a été conçue par des élus locaux et des spécialistes reconnus du développement social.

CONTACT :
INDS : 01 56 81 02 69

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Cerner les enjeux d'un projet social local et être en mesure de réaliser un diagnostic social local
- Inscrire son projet de développement social local dans le cadre d'une démarche partenariale
- Savoir mettre à profit de véritables outils de démocratie participative
- Acquérir de nouvelles méthodes de management
- Découvrir et échanger des exemples de bonnes pratiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour ce cycle de deux jours, les frais d'inscription s'élèvent à **690 euros net** par personne (pas de TVA). Ces frais comprennent les deux repas du midi. En cas d'empêchement, il est possible de remplacer la personne inscrite par un autre décideur de la même collectivité sous réserve de nous en avertir 8 jours avant le début de la session. Toute collectivité souhaitant inscrire conjointement un élu et un cadre bénéficiera d'**un tarif dégressif de 50 pour cent sur le second inscrit**.

À l'issue de la formation, chaque participant se verra remettre une attestation de présence ainsi qu'un formulaire d'évaluation.

Toute inscription nécessite l'envoi d'un bulletin d'inscription par participant à l'adresse: INDS, 13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris. Il doit être accompagné du règlement des frais d'inscription à l'ordre d'Édile.

PAIEMENT À EFFECTUER :

- ▶ Par chèque bancaire à l'ordre d'Édile SAS à envoyer à l'adresse suivante: INDS, 13 bd Saint-Michel, 75005 Paris.
- ▶ Par virement bancaire sur le compte Édile SAS :

Caisse d'épargne Normandie Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
11 425	00200	08000677309	22

Chaque inscription fait l'objet d'une lettre de confirmation adressée au signataire du bulletin et d'une lettre de convocation au participant. Pour chaque inscription confirmée, Édile adressera une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée.

Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier, mail ou fax) 10 jours au moins avant le début du séminaire. À défaut, la demande d'annulation entraînera le règlement de la totalité du prix du séminaire. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription à la formation.

RÉFÉRENCES

Depuis sa création en 1995, l'INDS a formé plus de 5 000 cadres et dirigeants des collectivités locales (départements et communes), des associations et institutions des secteurs éducatifs, social et médico-social... Une formation délivrée sur site ou à Paris par des praticiens, des universitaires et des élus formés et expérimentés sur le développement social. Édile est plus spécifiquement spécialisé dans la formation des élus locaux. Depuis plusieurs années, il travaille en collaboration étroite notamment avec les associations départementales des maires de France et Mairie 2 000 (Association des maires de France).

**Le séminaire se déroulera à l'Odas :
250 bis boulevard Saint-Germain Paris 7^e
(Métro ligne 12 : station « Rue du Bac » ou
« Solférino » ; RER C : station « Musée d'Orsay »).**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

INDS – Jean-Philippe Chabannaud – Tél. : 01 56 81 02 69

Fax : 01 53 10 24 19 – E-mail : inds.asso@wanadoo.fr

Édile – Christophe Robert – E-mail : c.robert@edile.fr

Édile est un organisme agréé pour la formation des élus locaux par décision du Ministère de l'Intérieur.

1^{re} journée

Quel projet pour quel territoire ?

9 h 30 : Accueil des participants et présentation du programme

10 h 00 – 12 h 30 : Établir un véritable diagnostic adapté à son territoire

Le projet social ne peut se construire sans un diagnostic élaboré en partenariat, s'appuyant sur des outils statistiques mais aussi sur les enquêtes des besoins et des attentes des habitants. Quels sont les outils disponibles ? Quelles précautions stratégiques et méthodologiques doit-on prendre ?

12 h 30 – 14 h 00 : Déjeuner

14 h 00 – 17 h 30 : Mieux appréhender les nouveaux contours de la question sociale

L'aggravation de la vulnérabilité économique, relationnelle et identitaire montre les limites des politiques menées au cours des dernières décennies pour la préservation du vivre ensemble. Quels enseignements peut-on en tirer pour le projet social local ?

2^e journée

Comment mettre en œuvre son projet ?

9 h 00 – 12 h 00 : Impliquer durablement les différents acteurs

Le projet social appelle, de sa phase de diagnostic à sa mise en œuvre, une perception partagée de sa finalité et de ses possibilités entre les élus, les administrations, les associations et les habitants concernés. Comment parvenir à impliquer durablement ces différents acteurs, et au premier chef les habitants usagers ?

12 h 15 – 13 h 30 : Déjeuner

14 h 00 – 15 h 30 : Définir de nouveaux axes stratégiques pour refonder le vivre-ensemble

L'émergence de nouvelles réponses nécessite de connaître les axes d'innovation possibles, de promouvoir d'autres pratiques et postures professionnelles, de savoir comment choisir l'expérimentation et le risque. Quelles sont les démarches significatives et les initiatives reproductibles ? Comment les expérimenter ? Comment les adapter ? **L'exemple de la Journée Citoyenne.**

15 h 30 – 17 h 00 : Construire un partenariat facteur de succès

La réalisation du projet social repose sur la mobilisation de toutes les ressources disponibles sur le territoire. Comment les identifier ? Comment trouver l'équilibre entre des logiques institutionnelles et des logiques de coopération souvent contradictoires ?

LESENCADRANTS DU SÉMINAIRE ONT ÉTÉ CHOISIS EN RAISON DE LEURS EXPÉRIENCES CONCRÈTES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL :

Hervé Carré, expert de l'action éducative et sociale, médiateur de collectivités locales ; **Jean-Philippe Chabannaud**, secrétaire général de l'INDS, fondateur du Réseau national des maisons de services publics, **Maud Gallay**, correspondante de l'agence des Pratiques et initiatives locales (Apriles) ; **Fabian Jordan**, fondateur des journées citoyennes, maire de Berrwiller (Haut-Rhin) ; **Carol Knoll**, experte en questions sociales ; **Didier Lesueur**, directeur général de l'Odas ; **Patrick Norynberg**, spécialiste et auteur d'ouvrages sur la démocratie participative ; **Christophe Robert**, président d'Édile ; **Jean-Louis Sanchez**, fondateur de l'Odas, président des Ateliers du vivre ensemble.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Réussir son projet social local

Inscription à la formation pour les dates du :
(choisir une des 3 sessions)

- jeudi 9 et vendredi 10 juin 2016**
- jeudi 15 et vendredi 16 septembre 2016**
- jeudi 1er et vendredi 2 décembre 2016**

PARTICIPANT

Nom, Prénom :

Fonction :

Collectivité :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

DOSSIER SUIVI PAR

Nom, Prénom :

Fonction :

Tél. :

E-mail :

Date :

Signature :

Nom et fonction du signataire :

Cachet de la collectivité :

**À renvoyer accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à l'adresse :
INDS, 13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris**